

- ❖ couvre les frais d'accompagnement pour le retour au Canada (par un médecin ou un infirmier);
- ❖ exclut les maladies et affections préexistantes. Si vous êtes atteint de l'une d'elles, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu de la clause des maladies et affections préexistantes;
- ❖ couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;
- ❖ prévoit des avances de fonds en espèces si l'hôpital les exige;
- ❖ paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada au cas où vous décéderiez durant le voyage.

Ayez sous la main toutes les précisions concernant vos assurances. Indiquez également à votre agent de voyage, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à votre compagne ou compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de quitter le pays, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre **une facture détaillée**. Rien n'est plus fastidieux que d'essayer de réunir tous les papiers à des milliers de kilomètres de distance.

N'oubliez pas de **toujours fournir les reçus originaux** des services ou prescriptions que vous avez reçus au cours de votre voyage. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies.

Envisagez de prendre d'autres assurances

Perte de bagages, vol de sac à main ou de portefeuille, annulation de vol, tout cela peut vous arriver. Ces ennuis peuvent causer énormément de difficultés lorsqu'ils se produisent dans un pays étranger. Pensez à prendre une assurance voyage pour vous indemniser dans de tels cas.

Vous voyagez en voiture?

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international ou d'une assurance complémentaire. Avant de prendre le volant, ne manquez pas de vous mettre au courant du code de la route du pays. Dans certains pays, en cas d'accident, le conducteur du véhicule est détenu et interrogé par la police même s'il n'y a eu que des dommages matériels (p. ex. dans un accrochage). Au Mexique et dans les pays d'Amérique centrale, il est possible d'acheter à la frontière une assurance automobile qui vous couvre dans le pays. Pour connaître les exigences relatives à la conduite aux États-Unis, consultez *En route pour les États-Unis* (vous trouverez à la page 34 tous les détails pour commander cette brochure).

Questions d'argent

Le dollar canadien et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Avant de quitter le Canada, renseignez-vous auprès d'une banque ou d'un bureau de change pour savoir quelle est la devise qui convient le mieux. Les chèques de voyage dans la monnaie du pays ou en dollars américains sont souvent l'option la plus sûre et la plus pratique. Il serait fort utile d'avoir dès votre arrivée un peu d'argent du pays – sauf, bien entendu, si l'importation de la devise locale constitue un délit. Certains pays limitent les entrées et sorties d'argent. Renseignez auprès des ambassades ou des consulats ou encore auprès de votre agent de voyage sur la réglementation des changes dans les pays que vous avez l'intention de visiter.

Ne comptez pas exclusivement sur vos cartes de banque ou de crédit. Elles ne seront pas nécessairement acceptées dans le monde entier.

Femmes voyageant seules

Une femme qui voyage seule peut malheureusement faire face à des difficultés, notamment des avances sexuelles importunes. Si vous voyagez seule – voyage d'affaires ou d'agrément –, prenez les précautions suivantes :